



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2023 726

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**DONATION KIJNO - SIGNATURE DUNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
TEMPORAIRE DE LA SALLE DE SPORTS GENTILS PAR LA COMMUNE DE MARLES-LES-  
MINES**

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Donation Ladislas Kijno, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno d'ouverture au monde, à faire découvrir la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant qu'afin d'aller au plus près des publics, des projets pédagogiques et des spectacles sont proposés en « hors les murs » dans les communes de la Communauté d'Agglomération entre septembre et décembre 2023,

Considérant que la commune de Marles-les-Mines souhaite accueillir à la Salle des sports Gentils, une représentation du spectacle « Le Petit Musée par Lénine Renaud » proposé par la Donation Kijno le dimanche 10 décembre 2023,

Considérant que trois classes des écoles Gambetta et Camphin de Marles-les-Mines bénéficient d'un projet pédagogique qui leur permet d'être accompagnés par les artistes de *Lénine Renaud* pour écrire une chanson sur les thèmes de Kijno et de monter sur scène aux côtés des artistes le dimanche 10 décembre 2023. Une répétition avec les élèves est prévue le vendredi 8 décembre 2023,

Considérant qu'il y a lieu de signer avec la commune une convention de mise à disposition à titre gratuit de la Salle des sports Gentils, 96 rue de Cracovie, 62540 Marles-les-Mines, pour les 8 et 10 décembre 2023.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévu à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.



**Le Président,**

**DECIDE** de signer une convention avec la commune de Marles-les-Mines pour la mise à disposition à titre gratuit de la Salle des sports Gentils, 96 rue de Cracovie, 62540 Marles-les-Mines pour une représentation du « Petit Musée de Lénine Renaud » le dimanche 10 décembre 2023 et l'accueil des répétitions organisées pour les trois classes qui participent au projet pédagogique le vendredi 8 décembre 2023.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 07.11.2023

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 7 NOV. 2023

Et de la publication le : - 7 NOV. 2023

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

**Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane**

**Direction de l'Aménagement et du développement culturel**

**100, avenue de Londres**

**CS 40548**

**62411 BETHUNE Cedex**

**Tél : 03 21 61 50 00**

**DONATION LADISLAS KIJNO**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE**

**ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS  
ROMANE ET LA COMMUNE DE MARLES-LES-MINES**



Entre :

La Commune de Marles-les-Mines, Hôtel de ville, place Salengro 62540, Marles-les-Mines, représentée par Monsieur Eric Edouard en sa qualité de Maire d'une part,

Et

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

100, avenue de Londres

CS 40548

62411 Béthune Cedex

représentée par son Président Monsieur Olivier Gacquerre, dûment autorisé par décision n° 2023\_XXXX en date du

ci-après dénommée « la Communauté d'Agglomération » d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1<sup>er</sup> – Objet :**

Dans le cadre de la programmation hors les murs 2023, la Donation Kijno a proposé à la Commune de Marles-les-Mines un projet culturel. Trois classes des écoles Gambetta et Camphin bénéficient d'un projet pédagogique se déroulant de septembre à décembre 2023.

Ce projet comporte : la visite de la Donation Kijno, 3 ateliers d'une demi-journée avec les artistes de Lénine Renaud pour écrire une chanson sur les thèmes de Kijno, une demi-journée de répétition avec les artistes, la participation des 3 classes au concert « Le Petit Musée » de Lénine Renaud programmé à Marles-les-Mines.

Les ateliers et le concert sont financés par l'Agglomération. L'Agglomération s'acquitte également du versement des droits à la SACEM.

Pour ce concert prévu le dimanche 10 décembre 2023, la commune de Marles-les-Mines met à disposition de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, le local communal dénommé :

### **Salle des sports Gentils, 96 rue de Cracovie, 62540 Marles-les-Mines**

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane prendra l'immeuble et les installations dans l'état où ils se trouvent, sans pouvoir n'exercer aucun recours contre la Commune de Marles-les-Mines pour quelque cause que ce soit.

### **Article 2 – Destination et équipement des locaux mis à disposition :**

La commune de Marles-les-Mines met à disposition la salle Gentils pour accueillir le concert de Lénine Renaud le dimanche 10 décembre 2023 et la répétition organisée avec les classes le vendredi 8 décembre 2023.

La commune de Marles-les-Mines prend en charge l'équipement technique (scène, son, lumière, vidéoprojection) de la salle nécessaire pour l'accueil du concert de Lénine Renaud et ce en conformité avec la fiche technique du spectacle fournie par les artistes dès le mois d'avril 2023 et annexée au présent contrat.



La commune est invitée à prendre contact avec le régisseur de Lénine Renaud pour vérifier la compatibilité entre l'équipement de la salle Gentils et la fiche technique du spectacle.

L'équipement technique portant sur le son, la lumière et la vidéo n'est pas requis pour la répétition prévue avec les élèves le vendredi 8 décembre 2023.

### **Article 3 – Durée de la convention et planning :**

La présente convention est passée, du vendredi 8 décembre 2023, 8 h, au dimanche 10 décembre 2023, 21h. La journée du vendredi 8 décembre 2023 est consacrée à la répétition organisée pour les 3 classes participant au projet. Le concert est programmé le dimanche 10 décembre 2023 à 16h.

Planning détaillé :

- Vendredi matin installation du podium
- Vendredi après-midi sur le temps scolaire : répétition avec les 3 classes
- Dimanche matin : installation son et lumière vidéo projection
  - . Fin de matinée : balances avec les artistes
  - . début d'après-midi vers 14h répétition avec les élèves
  - . 16 h concert

### **Article 4 – Personnel :**

La commune de Marles-les-Mines prévoit l'intervention du personnel communal nécessaire au fonctionnement des locaux prêtés (gardien, agent d'accueil et de billetterie).

L'Agglomération ne perçoit aucune recette sur les entrées du public. Les élèves bénéficiant des ateliers et leur famille accèdent gratuitement au concert. Pour les personnes extérieures, sans lien avec les élèves, la commune de Marles-les-Mines percevra un droit d'entrée de 6 euros. La billetterie sera assurée par le personnel communal.

L'accueil du public, des élèves et des artistes sera assuré conjointement par les personnels de la commune et de l'Agglomération.

### **Article 5 – Assurances à la charge du propriétaire :**

La Commune de Marles-les-Mines fera garantir auprès de compagnies d'assurances les risques d'incendie, d'explosion, de dommages d'ordre électrique, de dégâts des eaux, de bris de glace afférents aux bâtiments et à tous biens immeubles par destination mis à disposition du locataire ainsi que la responsabilité civile du propriétaire d'immeuble.

### **Article 6 – Assurances à la charge du locataire :**

Le locataire devra faire garantir auprès de compagnies d'assurances l'ensemble des risques résultant de son activité et découlant de ses statuts, notamment sa responsabilité civile générale, et les risques de dommages matériels autres que ceux résultant d'incendie, d'explosion, de dommages électriques, de dégâts des eaux.



**Article 7 – Conditions financières :**

Les locaux municipaux, les matériels et mobiliers appartenant à la Commune Marles-les-Mines, le matériel technique loué par la commune auprès d'un prestataire et nécessaires au bon déroulement de la manifestation seront utilisés à titre gratuit.

**Article 8 – Charges :**

Les frais de chauffage, d'éclairage, d'eau, de nettoyage seront à la charge de la Commune de Marles-les-Mines.

**Article 9 – Sous-location :**

La sous-location est interdite. Le locataire ne pourra donc donner les lieux mis à sa disposition en sous-location sous peine de perdre le bénéfice du présent contrat.

**Article 10 – Contrôle de sécurité :**

La Commune de Marles-les-Mines se réserve la faculté de contrôler le bon entretien des ouvrages et installations et peut vérifier que la destination des lieux est conforme aux dispositions des présentes et des règlements en vigueur.

**Article 11 – Contentieux :**

Pour l'application du présent contrat, les parties signataires chercheront en priorité une solution amiable et, en cas de désaccord, auront recours à l'arbitrage du Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Béthune, le

*Le Maire de Marles-les-Mines*

*Le locataire,  
La Communauté d'Agglomération de Béthune-  
Bruay, Artois Lys Romane  
Le Directeur Général Adjoint*

*Eric Edouard*

*Christophe Masse*

***ANNEXE : FICHE TECHNIQUE  
LENINE RENAUD  
LE PETIT MUSEE***



# Lenine Renaud

## Le petit musée

### Fiche technique

Durée du spectacle	1 heure 25 min
Temps de montage	8h
Temps de réglages et balance	6h
Transport	Autonomes
Equipe	6 musiciens/chanteurs 1 régisseur/se lumière 1 régisseur son/général éventuellement la metteuse en scène et le chargé de production

## Rider

### Loges

Prévoir au moins deux grandes loges équipées de tables, chaises, canapés, poubelles, prises électriques, portants avec cintres et miroirs. 8 petites serviettes éponge + savon.

Dans l'une d'elle, ou pièce attenante, seront installés réfrigérateur, cafetière, bouilloire, verres, couverts, tire bouchon, point d'eau, fer et table à repasser.

### Catering

Eau minérale, thé, café, boissons fraîches, bières légères ou locales, 3 bonnes bouteilles de vin (rouge et blanc), fruits frais et secs - amandes, noisettes, noix, raisins... (de préférence bio), chocolat, pain aux céréales + **Pain sans gluten frais** + fromages et charcuterie.

### Repas

Selon l'horaire du concert, il est à prévoir un repas.

Si c'est le cas, merci d'apporter le plus grand soin à la qualité des repas. Nous préférons manger léger (sans friture ni gras), bio ou à base de produits locaux. **Attention ! 2 des repas devront être sans gluten + pain sans gluten. Pas d'allergies.** Il est préférable que les repas se prennent sur place minimum 2h avant le concert pour prévoir un temps de repos ou juste après selon l'heure du concert. A caler avec le régisseur



## **Planning et personnel à prévoir**

3 personnes pour le déchargement, le montage et le démontage.

1 technicien.ne lumière pour montage et réglages.

1 technicien.ne vidéo installation et réglages du VP.

1 technicien.ne son pour installation et balances.

En cas de plusieurs représentations : accès de l'équipe 2h avant chaque représentation.

Planning type pour 1 représentation en soirée.

J-1	Prémontage son, lumière et vidéo	8h	1 technicien.ne lumière 1 technicien.ne son 1 technicien.ne vidéo
J 0	Arrivée Cie, montage décor	1h	1 technicien.ne lumière 1 technicien.ne son 1 technicien.ne vidéo
	Réglages lumière	2h	1 technicien.ne lumière
	Balances	2h	1 technicien.ne son
	Réglages vidéo	1h	
	Filage technique et raccords	2h	1 technicien.ne son 1 technicien.ne lumière
	Représentation	1h25	
	Démontage	1h	1 technicien.ne son 1 technicien.ne lumière 1 technicien.ne vidéo

## **Espace de jeu**

Ouverture 10m

Profondeur 7m

Hauteur sous grill idéal 6m

Le sol doit être plat et sans pente

Les coursives cour et jardin doivent être équipées d'un pendrillonnage à l'italienne avec 4 pendrillons de chaque côté, espacés de 1 m, ouverts de jardin à cour sur 7m.

Prévoir fond noir. La salle doit être occultée.



## **Plateau**

### **Apporté par la compagnie :**

*Ecran (à fixer au grill ou autoporté si pas d'accroche possible)*

- 3,50m de haut x 2,50m de large
- 5 tabourets pour musiciens et chanteurs

### **À fournir par l'organisateur**

- Alimentation 2x16A à cour
- Consommables (barnier blanc, gaffeur tapis de danse, gaffeur alu et gaffeur simple)

## **Son**

### **À fournir par l'organisateur**

#### **Façade**

##### Diffusion :

Système adapté au lieu permettant la couverture homogène (102dB(A) ) de la zone d'audition sur l'ensemble du spectre (20Hz-20kHz)

##### Console :

24 voies minimum + 4 retours effets stéréo  
EQ semi paramétriques 4 bandes  
4 aux post-fader  
(+6 aux pré-fader si pas de console retours)

Si console analogique :

##### Equalisation :

(BSS, Klark Teknik,...) 2x31 bandes.  
Les égaliseurs seront placés en régie.

##### Périphériques :

1 Yamaha SPX 990  
1 TC M3000  
1 D-Two

##### Inserts : (Presonus, Drawner, DBX,...)

3 voies de compression

#### **Retours**

4 wedges 15' + 2 sides 15' sur 6 circuits égalisés (31 bandes)

#### **Plateau:**

Alimentations électriques 230V 50Hz (voir plan de scène)



## **Lumière**

### ***À fournir par l'organisateur***

#### **Projecteurs / matériel :**

- 36 circuits de 2,5kW
- 12 PC 1kW (+1 si besoin pour bord plateau)
- 5 PAR 64 CP60
- 5 PAR Led RGB Zoom
- 4 Découpes 1kW type 613 SX
- 4 Découpes 2kW type 713 SX
- 4 platines de sol
- 4 pieds à 1,60m

#### **Gélatines :**

Couleurs	Projecteurs	Nombre
L204	PC 1kW	2
L201	PC 1kW	5
R119	PC 1kW	10
R119	Découpes 1kW	4
R119	Découpes 2kW	4

#### **Régie :**

Merci de fournir une console type Congo ou Eos.  
La régie lumière doit être en salle, en face de la scène.  
Un prémontage avant notre arrivée sera demandé (voir le plan feu).

## **Vidéo**

### ***À fournir par l'organisateur***

#### **Matériel :**

- Vidéo projecteur Full HD 1920x1080 (6000 lumen minimum) avec télécommande et accroche adaptée
- 2 Convertisseurs SDI – HDMI
- 1 câble SDI 50m
- 2 HDMI 1m

**Régie :** La régie vidéo doit être en salle, face à la scène, attenante à la régie lumière.

### ***Apporté par la Compagnie***

Ecran autoporté : hauteur 3.50 / longueur 2.50 + Mac Book de régie

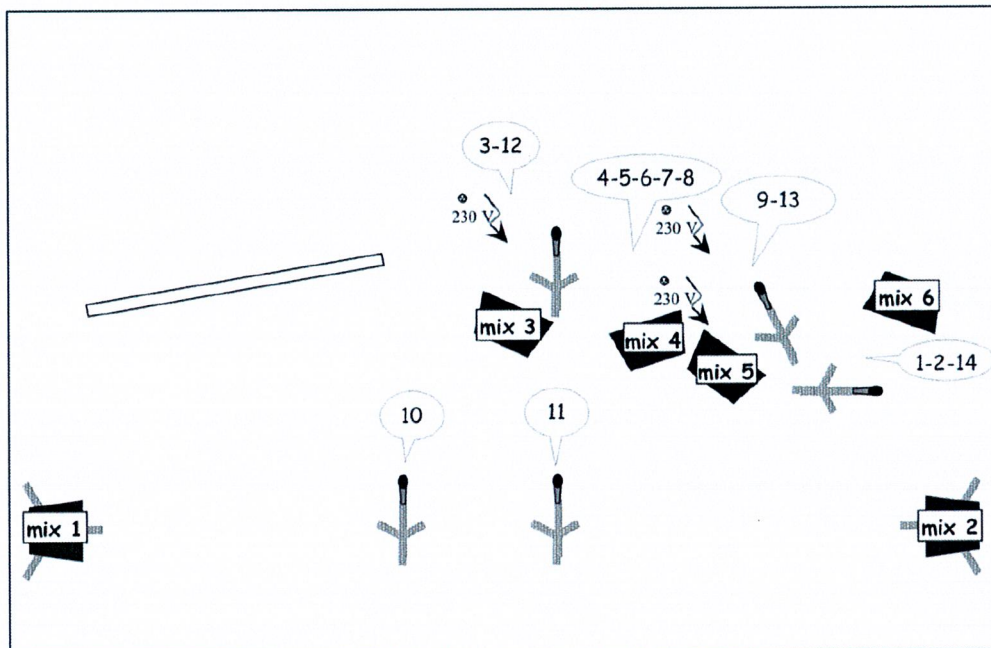


# SON

## Patch

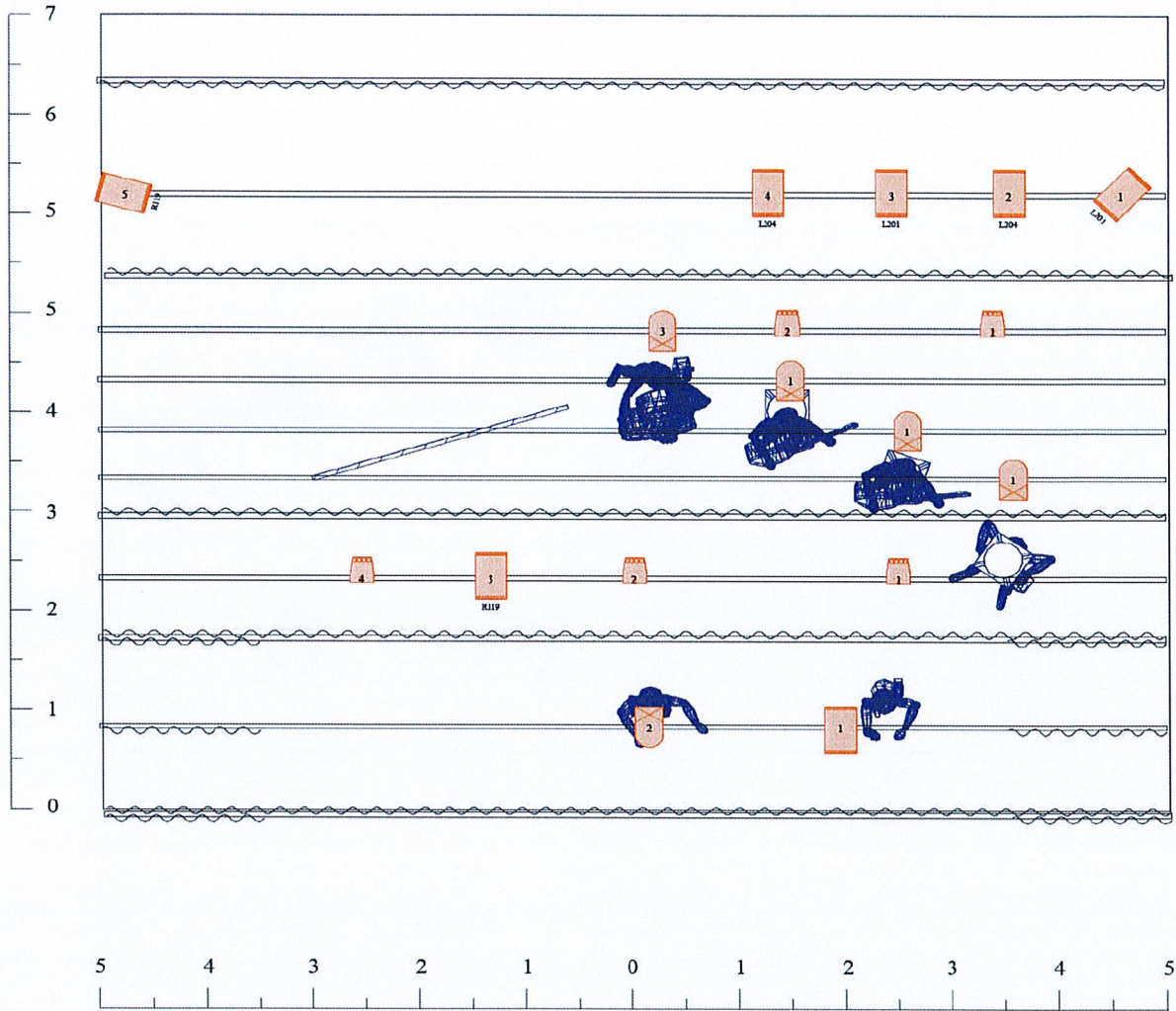
voie	Source	Capteur	Divers
1	Accordéon (Droite)	DI	
2	Accordéon (Gauche)	DI	
3	Contrebasse	DI	
4	Guitare acoustique G	DI	
5	Mandoline	DI	
6	Banjo	DI	
7	Guitare manouche	XLR	
8	Dobro	DI	
9	Guitare acoustique JB	DI	
10	Voix Franck	SM58 HF	grand pied
11	Voix Cyril	SM58 HF	grand pied
12	Voix Sonia	SM58	grand pied
13	Voix JB	SM58	grand pied
14	Voix Gauthier	SM58	grand pied
	Talk Back		En régie






## Plan de scène



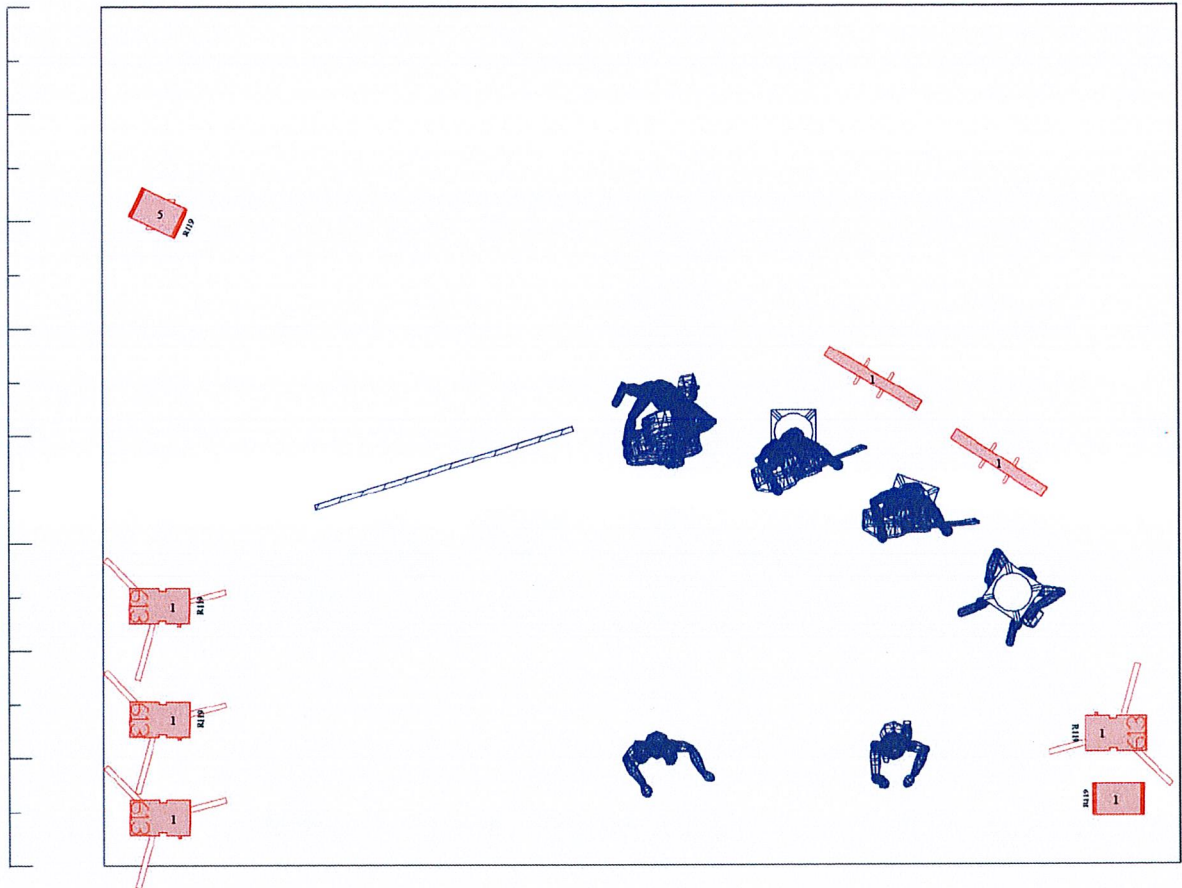






# LUMIERE PLAN FEU



	<b>PC 1kW</b>	<b>12</b>
	<b>PAR 64 CP 60</b>	<b>5</b>
	<b>Par Led RGB Zoom</b>	<b>5</b>
	<b>713SX</b>	<b>4</b>
	<b>VP</b>	<b>1</b>





	<b>PC 1kW</b>	<b>2</b>
	<b>613SX</b>	<b>4</b>
 	<b>Sunstrips T10</b>	<b>2</b>



## **Contacts technique**

### **Régie Son et générale**

Benoît Béghin  
+33 6.03.77.50.03  
[bb.pro.technique@gmail.com](mailto:bb.pro.technique@gmail.com)

### **Régie Lumière et vidéo**

Noémie Moal  
+33 6 11 27 47 69  
[noemie.moal@gmail.com](mailto:noemie.moal@gmail.com)

ou

Benoit Hénon  
+33 6 74 65 57 75  
[benoit.henon.dv@gmail.com](mailto:benoit.henon.dv@gmail.com)

## **Contact production**

Le Terrier Productions

Robin Sen Gupta  
+33 (0)6 71 03 55 04  
[robin@leterrierproductions.com](mailto:robin@leterrierproductions.com)